



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 18 mars 2014 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Michel Lauzet, Christian Lejeune, Jean-Pierre Fel, Pierre Etienne Toire, Hugues Deknudt, Arnaud Dardon, Maurice Degoul, Marcelle Viprey, Michel Noël, Francis Navarro, Jeanne Georgette Four, Michel Ajalbert,
Sous la présidence de M. Guillaume Laybros, Maire.

Absents : Nicole Bonal.

Excusés : Jacques Lours.

A été élu secrétaire de séance : Michel Lauzet.

Ouverture de la séance à 20H30

Le Maire propose de rajouter certains points à l'ordre du jour :

- Création d'une servitude pour ERDF à Lagoutte

Accord du Conseil Municipal.

1. Approbation du compte-rendu du 14 janvier 2014

Maurice Degoul : concernant la convention pluriannuelle de « La Raissonnière » : qui est exploitant ?
Réponse : l'EARL Delbouis.

Attention, il y a deux sections différentes : il y a « La Raissonnière » et « Lasmolineries, la Raissonnière, Larivière ».

Toire : mettre la convention au nom de la SCI et ne pas mettre "ayant-droit de premier rang".

Adopté à l'unanimité.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2. Présentation et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2013

N°2014/00_

Présentation par M. le Trésorier de Vic-sur-Cère, M. Xavier ANTHONY. Ces documents retracent l'exécution des dépenses et recettes de 2013.

Il y a 4 budgets : le budget principal et 3 budgets annexes : Eau, Assainissement, Lotissement

Compte administratif de la commune

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	64 404,04 €			184 506,61 €	64 404,04 €	184 506,61 €
Opérations de l'exercice	269 769,90 €	278 205,13 €	580 727,16 €	621 659,55 €	850 497,06 €	899 864,68 €
TOTAL	334 173,94 €	278 205,13 €	580 727,16 €	806 166,16 €	914 901,10 €	1 084 371,29 €
Résultat de clôture	55 968,81 €			225 439,00 €		169 470,19 €
Restes à réaliser	238 800,00 €	125 820,00 €			238 800,00 €	125 820,00 €
TOTAL CUMULE	294 768,81 €	125 820,00 €	0,00 €	225 439,00 €	238 800,00 €	295 290,19 €
RESULTAT DEFINITIF	168 948,81 €		-	225 439,00 €	-	56 490,19 €

Excédent de 225 439 € affecté comme ceci :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2014 : **168 948,81 €**
(compte 1068)

Excédent reporté en recettes de fonctionnement en 2014 : **56 490,19 €**
(Report à nouveau ligne 002)

Excédent de fonctionnement de 225 439 € qui va servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 168 948,81 € donc un excédent de 56 490,19 € qui sera reporté en recettes de fonctionnement en 2014.

Compte administratif de l'eau

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		35 282,78 €		4 747,73 €	0,00 €	40 030,51 €
Opérations de l'exercice	27 079,37 €	5 700,00 €	79 526,98 €	77 618,58 €	106 606,35 €	83 318,58 €
TOTAL	27 079,37 €	40 982,78 €	79 526,98 €	82 366,31 €	106 606,35 €	123 349,09 €
Résultat de clôture		13 903,41 €		2 839,33 €		16 742,74 €
Restes à réaliser	5 800,00 €	0,00 €			5 800,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	5 800,00 €	13 903,41 €	0,00 €	2 839,33 €	5 800,00 €	16 742,74 €
RESULTAT DEFINITIF		8 103,41 €	-	2 839,33 €	-	10 942,74 €

Excédent reporté en recette d'investissement en 2014 (ligne 001)

Excédent reporté en recette de fonctionnement en 2014 (ligne 002)

Compte administratif de l'assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		55 745,99 €		3 569,23 €	0,00 €	59 315,22 €
Opérations de l'exercice	52 253,35 €	25 916,00 €	64 656,17 €	63 790,47 €	116 909,52 €	89 706,47 €
TOTAL	52 253,35 €	81 661,99 €	64 656,17 €	67 359,70 €	116 909,52 €	149 021,69 €
Résultat de clôture		29 408,64 €		2 703,53 €		32 112,17 €
Restes à réaliser	79 598,32 €	34 704,00 €			79 598,32 €	34 704,00 €
TOTAL CUMULE	79 598,32 €	64 112,64 €	0,00 €	2 703,53 €	79 598,32 €	66 816,17 €
RESULTAT DEFINITIF	15 485,68 €		-	2 703,53 €	12 782,15 €	

Excédent reporté en recette d'investissement en 2014 (ligne 001)

Excédent reporté en recette de fonctionnement en 2014 (ligne 002)

Compte administratif du lotissement « Les Cazeaux »

Lotissement : budget un peu spécial car c'est une comptabilité de stock.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	51 890,10 €				51 890,10 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	408,26 €		408,26 €	408,26 €	816,52 €	408,26 €
TOTAL	52 298,36 €	0,00 €	408,26 €	408,26 €	52 706,62 €	408,26 €
Résultat de clôture	52 298,36 €				52 298,36 €	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	52 298,36 €				52 298,36 €	
RESULTAT DEFINITIF	52 298,36 €				52 298,36 €	

Déficit repris en dépenses d'investissement en 2014 : 52 298,36 €

M. le Trésorier passe à la présentation des comptes de gestion et affirme la stricte concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs de la commune.

Vote des comptes de gestion 2013

Lotissement :

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Eau :

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Assainissement :

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Commune :

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Les comptes de gestion du Trésorier sont votés à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs 2013

Comme le prévoit la réglementation, M. le Maire sort de la salle pendant les débats et le vote des comptes administratifs.

Michel LAUZET, 1^{er} adjoint prend la présidence et demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Pas de question, l'assemblée passe aux votes :

Guillaume Laybros : il y a eu deux réunions publiques qui n'ont pas rencontrées un franc succès. Le zonage du PPR n'a pas été fait par nous, il y a eu de nombreuses études commandées par le Préfet auprès des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand et du BRGM. Ils ont par la suite croisés leurs données, ce qui a été assez long.

Pierre Toire : un gros travail a été effectué par la commission concernant les bâtiments agricoles afin de pouvoir les changer de destination pour éviter d'avoir des ruines partout.

M. le Maire donne lecture de la délibération pour l'arrêt du projet de PLU et le bilan de la concertation.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

4. Vente et achat de terrains

N°2014/00_

Localisation : Lassalle.

- Régularisation de la route cadastrée BL 68 pour une superficie de 3171 m² : Transfert de propriété de la famille Rispal à la commune à titre gratuit. Frais de notaire et géomètre partagés. (Annexe 1)
- On a demandé du terrain à la famille Rispal pour la réalisation de la piste du Serry : achat du terrain de 1146 m² à 0,87 € soit 997,02 € (Annexe 2)
- Vente d'un chemin désaffecté : 1779 m² à 0,56 € soit 996,24 € (Annexe 3)
Proposition de fixer un prix au m² qui représente approximativement la même somme pour que cette opération soit comme un échange. Frais de notaire et géomètre partagés.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Maurice DEGOUL : qu'en est-il de la route de M. Delmas ? Il ne veut pas la céder ? A priori non donc il ne faut plus déneiger. Mais la question ne lui a pas été posée récemment.

Pierre TOIRE : bien de continuer à régulariser mais cela n'apportera pas de deniers à la commune.

5. ONF : dossier de subvention pour Armandie

N°2014/00_

Processus engagé pour une étude pour les biens communalisés de Lajarrige et d'Armandie. Aujourd'hui nous sommes éligibles à une aide potentielle de l'état de 70% pour cette étude. L'ONF nous conseille de lancer le projet par cette étude de 1100€ HT afin de ne pas perdre un an et se retrouver sans subvention en 2015.

Le prochain conseil devra étudier les possibilités de travaux.

Marcelle VIPREY : ce projet n'avait pas été abandonné ? Réponse : non.

Nous avons communalisé pour exploiter le bois. Nous avons les autorisations de passage signées.

Maurice DEGOUL : le bois ne payera pas les travaux de la piste. Travaux énormes à Armandie.

Michel LAUZET : il existe de nouveaux procédés pour exploiter : par câble par exemple.

Arnaud DARDON : donc justement n'y a-t-il pas d'autres solutions pour exploiter Armandie plutôt qu'une piste ?

Guillaume LAYBROS explique la présente délibération est simplement pour l'autoriser à déposer la demande de subvention. La prochaine équipe décidera pour les travaux.

Des rumeurs parlent d'un classement du Perthus en site protégé donc il sera difficile de sortir du bois.

La réalisation de l'étude est soumise à l'obtention de la subvention.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

6. Prolongation du bail avec la Ferme de Trielle

N°2014/00_

M. le Maire fait un petit historique de la Ferme de Trielle (bail emphytéotique, conventions triennales, bail d'usage...)

Aujourd'hui le bail de prêt à usage est arrivé à terme mais la convention n'est pas renouvelée.

La Ferme de Trielle demande une prolongation d'un an du bail dans les mêmes conditions.

Le maire réaffirme que la commune n'a pas les moyens d'assurer la charge de propriétaire sur ce site. De plus la commune n'est plus la porte d'entrée pour obtenir des financements, aujourd'hui c'est la Communauté de Communes. Il faut donc que ce soit elle qui porte les projets.

Maurice DEGOUL : le loyer n'est pas excessif.

Guillaume LAYBROS : l'intérêt n'est pas dans les recettes que cela nous rapporte mais plutôt dans le rayonnement de la Ferme sur toute la commune et la vallée.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

7. Création d'une servitude pour ERDF

N°2014/00_

Suite au passage d'un câble 20.000 volts en souterrain, un transformateur va être installé par ERDF à Lagoutte, au-dessus du lavoir.

Il faut leur accorder une servitude de passage sur la parcelle ZB 212.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

8. Questions et informations diverses

- Eau de Salilhes : levée de l'interdiction de consommation de l'eau après environ 12000€ de travaux avec l'installation d'un système de traitement automatisé au château d'eau. Pour rappel, l'eau était de qualité satisfaisante depuis longtemps mais l'Agence Régionale de Santé (ARS) nous imposait de réaliser ces travaux avant de nous autoriser à lever l'interdiction.
- Commémoration du 19 mars le dimanche 23 mars 2014.
- Christian LEJEUNE : Les travaux d'assainissement prévus sont terminés. M. le Maire propose que la prise en compte des taxes d'assainissement commence à la facturation 2015. Le mur de la Roucolle a été fait. Les urgences de la fin de mandat ont été traitées.
- Maurice DEGOUL : ce qui a été fait devant chez lui a été mal fait. Mme PERENNES voulait un enrochement.
- Christian LEJEUNE : il rappelle qu'un mur s'effondre à Salilhes chez M. et Mme Civiale. Le déneigement n'a pas été fait vu le risque de le faire tomber. Il a proposé de démolir le haut du mur et d'araser le terrain. Les propriétaires demandent que la commune refasse le mur. C'est une exigence impossible à honorer. Cela représenterait 15 jours de travail et environ 20000 €.

- Maurice DEGOUL : il manque toujours la buse à Malgrat. Christian LEJEUNE : cela sera fait avant la fin du mandat.
- Travaux de l'école : ils avancent presque normalement. Petit imprévu avec une infiltration d'eau en haut des préaux. Comme il y a une cloison devant le mur nous étions obligé de traiter le problème en mettant un gros drain sur toute la longueur de la future classe. Christian LEJEUNE : c'était la solution la moins chère. Les toilettes sous le préau fonctionnent. Les rampes pour accès handicapés sont faites dans la cour. La construction de la cantine avance bien. L'entreprise de gros œuvre travaille très bien et ont travaillé tous les jours malgré la météo.
- TNT : un appareil a été installé à la mairie qui analyse la qualité du signal. Jean-Pierre FEL donne lecture de la réponse du CAS reçue aujourd'hui (courrier en annexe)
- Christian LEJEUNE souhaite couper court aux rumeurs. S'il ne se représente pas, c'est pour des raisons strictement personnelles et non à cause des employés municipaux avec lesquels il a toujours pu travailler en bonne intelligence. Il remercie les Thiézacois et Thiézacoises, ainsi que les bénévoles des associations. Il formule une pensée à Jean-Pierre Gard.
- Michel LAUZET : ne se représente pas après 31 ans de Conseil Municipal. Ce dernier mandat a été très agréable pour lui, tout le conseil a travaillé ensemble pour le bien de Thiézac. Il est content de voir autant de monde dans le public. Souvent les paroles du conseil sont détournées et grâce au public ils peuvent transmettre les vraies informations. M. Le maire a toujours été à l'écoute des gens.
- Michel AJALBERT : remercie la population pour leur confiance pendant 25 ans.
- Guillaume LAYBROS : Merci aux adjoints et merci au conseil. Au départ du mandat en 2008 nous étions un peu tendu mais très vite nous avons su travailler intelligemment et en bonne harmonie avec le souci de l'intérêt de Thiézac. Fin de mandat sans regret, sans rancœur. Tous mes vœux à la prochaine équipe.

Questions du public

- Patrick VIAUD : à Lagoutte il faudra penser à l'habillage de ce nouveau transformateur car c'est un endroit très touristique avec les départs de randonnées. Voir pour un habillage avec des végétaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

**Le secrétaire de séance,
Michel LAUZET**

**Le Maire,
Guillaume LAYBROS**

ANNEXE 1

<p>Commune : THIEZAC</p> <p>Numéro d'ordre du document d'arpentage : _____</p> <p>Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : _____</p> <p>Cachet du service d'origine : _____</p>	<p>CABINET DE GEOMETRE-EXPERT</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE</p> <p>CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;</p> <p>B - En conformité d'un piquetage : 07/01/2013 effectué sur le terrain;</p> <p>C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M _____ géomètre à _____</p> <p>Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463</p> <p>A _____, le _____</p>	<p>Section : BL</p> <p>Qualité du plan : régulier <20/03/80</p> <p>Echelle d'origine : 1/2000</p> <p>Echelle d'édition : 1/2000</p> <p>Date de l'édition : 21/01/2013</p> <p>Support numérique :</p> <p>Document d'arpentage dressé par M. J.L. COUDON</p> <p>à : AURILLAC</p> <p>Date : 21/01/2013</p> <p>Signature : _____</p> <p style="text-align: center;"></p>
<p><small>(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.</small></p> <p><small>(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).</small></p> <p><small>(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).</small></p>		
<p>100122 DA1</p>		



SIGNATURES

Succession RISPAL Antoine




ANNEXE 3

Commune : THIEZAC	CABINET DE GEOMETRE-EXPERT EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE	Section : BI Qualité du plan : régulier <20/03/80 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 21/01/2013 Support numérique :
Numéro d'ordre du document d'arpentage : _____ Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : _____ Cachet du service d'origine :	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : -A- D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; -B- En conformité d'un piquetage : <u>07/01/2013</u> effectué sur le terrain; -C- D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé -le _____ par M. _____ géomètre à <u>AURILLAC</u> Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463 A _____, le _____	Document d'arpentage dressé par M. <u>J.L. COUDON</u> à : <u>AURILLAC</u> Date : <u>21/01/2013</u> Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente).

100122

